Image not found or type unknown

Distribution compteur d'eau

Par **Belza**, le **17/04/2025** à **17:03**

Bonjour voici ma question je suis nouveau locataire le compteur d'eau est pour 3 logements que des reproches oarce que j à rose mes fleurs ai je le de demander une alimentation unique pour moi merci

Par **Cousinnestor**, le **17/04/2025** à **17:16**

Hello !

Que mentionne exactement votre bail à propos des charges de fourniture d'eau ?

Curiosité : êtes-vous locataire d'un appartement dans un petit immeuble (un seul compteur commun serait effectivement bizarre) ? Ou par exemple être-vous locataire d'une chambre dans un logement duquel 2 autres chambres sont également louées (un seul compteur est alors classique).

A+

Par **youris**, le **17/04/2025** à **19:05**

bonjour,

vous pouvez demander à votre bailleur d'installer un nouveau compteur par le service des eaux, soit d'installer un compteur divisionnaire pour individualiser votre consommation.

salutations

Par **Ballon**, le **18/04/2025** à **10:13**

Bonjour la réponse me convient pour le compteur d eau ce compteur se trouve chez le propriétaire qui divise en3 la facture d eau pour ma part j en voudrai un pour moi un exemple les propriétaires ont plusieurs gîtes ils font2 tournée machine à laver par jour machine quand-même 18k grosse consommation en eau et pour nous arroser les plantes c pour cette raison

que je demande si possible d obtenir un compteur indépendant cordialement m Marche Jean Jacques

Par **youris**, le **18/04/2025** à **10:17**

bonjour,

il eut été plus simple de vous renseigner sur l'existence ou pas d'un compteur pour individualiser votre consommation d'eau avant de signer votre bail.

votre bailleur n'est pas obligé d'accéder à votre demande.

salutations

Par **Cousinnestor**, le **18/04/2025** à **15:51**

(suite)

Youris il ne s'agit pas de refaire le passé, mais de traiter le présent

Belza vous ne souhaitez pas répondre à ma question ? C'est pourtant une piste pour décanter votre situation. Je la rapelle : "Que mentionne exactement votre bail à propos des charges de fourniture d'eau ?"

A+

Par **youris**, le **18/04/2025** à **16:52**

le passé a de l'importance, puisque Belza a signé un bail de location sans compteur individuel d'eau.

Par **Cousinnestor**, le **18/04/2025** à **17:04**

(suite)

Youris je veux bien que vous m'expliquiez l'utilité d'une remarque du genre "il eut été plus simple de faire telle chose avant de signer votre bail..." puisqu'en l'occurence belza n'a pas fait "cette chose" avant de valider sa location. Qu'un autre hypothétique contexte eut été plus simple ne résoud pas celui en question qui est réel et différent.

Belza j'espère que vous reviendrez nous dire ce que mentionne exactement votre bail à

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

propos des charges de fourniture d'eau... Sinon bon WE.

A+

Par **Pierrepauljean**, le **18/04/2025** à **20:57**

bonjour

est ce que Belza et ballonn sont le même questionneur ?

il faut d'aord ous préciser

- la nature du bail (loi 89 ou code civil)

- bail vide ou meublé

- bail unique en colocation ou bail d'une chambre avec accès aux pièces de vie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés